Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT LOUIS A	N° de Convention : 33390
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagog sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordi	t l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux ique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences naire " : 221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de met à disposition de l'élève : GRONDIN JULIEN Né(e domicilié : Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TMP653 immatriculé sous	e) le : 12-11-2002
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affére	nts à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2015, et e	st révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel sim	sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état nilaire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontracta le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affére	<u>.</u>
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représe	ntants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
	u domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de ent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 15-04-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1